

Destruction des ouvrages hydrauliques : les mensonges ont la vie dure

Publié le 21 septembre 2022



- sur la prétendue amélioration de la qualité de l'eau :

Depuis le début des destructions avec argent public, les analyses et alertes sont formelles. On peut détruire tous les barrages de France, rien ne garantit que la qualité chimique de l'eau s'améliore. Par contre l'effet immédiat, c'est une pénurie d'eau considérablement aggravée sans que ce scénario hydraulique n'ait jamais été modélisé, ni sans qu'aucun modèle sociétal de fond ne soit mené sur les rivières et les étangs asséchés ? Quelle nature voulons-nous : avec ou sans eau ?

Nous dénonçons une incohérence politique sur la stratégie de la gestion quantitative de l'eau. Alors que nous avons les bons outils, toutes les mesures sont prises pour qu'il y en ait de moins en moins alors que de nombreux départements sont en alerte rouge récurrente (voir pièce jointe).

Le pire : la sécheresse ne change même pas cette fureur destructrice d'ouvrages hydrauliques au mépris de l'intérêt général.

Très accessoirement, nous ne sommes pas chimiste, mais il se pourrait que la baisse des débits par défaut de soutien d'étiage ne concentre les pollutions s'écoulant dans un petit filet d'eau ? Entre autres exemples, il semble que l'Aveyron en aval de Rodez ne soit plus alimenté que par la station dite d'épuration.

- sur le reproche dénué de fondement de l'évaporation :

L'incrémentalisme intellectuel stigmatise l'évaporation. **Or, ne peut s'évaporer que l'eau stockée.**

Supprimer les retenues, alors que l'on regarde se perdre 137 milliards de mètres cubes dans l'océan, est un contre sens ne réglant pas pour autant les reproches injustifiés sur l'évaporation.

- Une forêt alluviale évapore bien plus qu'un cours d'eau ou un étang.

- L'évaporation est plus un atout qu'un inconvénient. Sans elle, pas de rosée matinale alimentant les végétaux en eau quand il ne pleut pas.

- Enfin, aucune étude scientifique exhaustive ne semble mettre en évidence tous les effets bénéfiques de l'évaporation pour infirmer toutes les allégations sectaires.

Reproduction d'un article de Ouest-France ; notons que les éleveurs mécontents en 2022 étaient étrangers à toutes nos alertes anciennes, pourtant nullement prophétiques. Sans possibilité d'abreuvement naturel des animaux, il suffit de payer l'eau potable du robinet. Un peu de bon sens suggérerait que la doctrine nous conduirait droit dans le mur.

illustration : bovins s'abreuvent dans le bief d'un moulin avec l'accord de l'usinier.

[comité de gestion de l'eau en Dordogne sept 2022](#) le comité de gestion constate la "crise" (cellules rouges)

Orne. « Un patrimoine qui disparaît » : la destruction des biefs inquiète des éleveurs

La destruction successive de vieux ouvrages hydrauliques inquiète des agriculteurs ornaïens installés aux abords de la Sarthe. La baisse du niveau d'eau assèche ces abreuvoirs naturels pour les animaux.

Ouest-France Jules DERENNE. Publié le 21/09/2022

Les bruits ressemblant à des cascades, bientôt, Didier Vallet ne les entendra plus. À son grand désarroi. « **C'est un patrimoine qui est en train de disparaître** », lâche l'agriculteur de 65 ans, basé à Coulonges-sur-Sarthe (Orne).

Le bief d'une cinquantaine de centimètres retenant le débit de l'amont de la Sarthe sera bientôt détruit. « **Ces biefs qui retiennent l'eau sont importants pour nos usages. Autrefois, les retenues servaient à inonder nos prés pour avoir de l'herbe et ainsi nourrir nos animaux** », décrit l'éleveur de bovins.

Le nouveau visage de la Sarthe est visible quelques kilomètres plus loin à proximité du lac du Mêle-sur-Sarthe. La rivière a perdu la moitié de son lit en raison de la baisse du niveau. « **Ça se végétalise. Esthétiquement, ce n'est pas joli** », opine Didier Vallet, les bras posés sur une barrière.

« Obtenir une meilleure qualité de l'eau »

Les travaux d'aménagement sont effectués par le Syndicat du bassin de Haute Sarthe. En accord avec les propriétaires, les techniciens rabattent ces ouvrages hydrauliques annexés à des anciens moulins. « **L'objectif est d'obtenir une meilleure qualité de l'eau. De l'eau stagnante peut causer des risques bactériologiques** », explique le président du syndicat Francis Bérard.

Autre argument avancé : le réchauffement de l'eau stagnante qui accentue l'évaporation.

« **Les propriétaires n'ont plus les moyens et la volonté d'entretenir ces ouvrages.**

Ces aménagements font partie d'un programme qui favorise la continuité écologique », ajoute le responsable.

Au Mêle-sur-Sarthe, la végétation pousse avec la baisse du niveau d'eau de la Sarthe. À Mieucé, Nicole Roussel ne peut plus utiliser la Sarthe pour abreuver les soixante-dix chevaux de son haras. « **Un barrage a été détruit, engendrant naturellement une baisse du niveau d'eau. Je suis obligée de pomper l'eau de la ville** », raconte l'éleveuse.

« **La sécheresse a envoyé de signaux d'alerte sur le niveau des cours d'eaux. On nous prive d'abreuvoirs naturels** », abonde Didier Vallet.

« Des zones refuges pour la faune »

L'abaissement de la ligne d'eau est une « **prise de risque** », regrette de son côté André Quiblier. **Le président de l'association des Amis des moulins de l'Orne avait alerté les pouvoirs publics cet été en pleine sécheresse des modifications des cours d'eau.** « **Il ne faut pas oublier que les biefs sont des zones refuges pour la faune aquatique lorsque le niveau de l'eau est bas.** »

[Tweet](#)

Sècheresse, écologie, énergie : la folle politique de destruction des retenues d'eau en France.

Publié le 11 septembre 2022



Les acteurs essentiels de l'eau -non consommée- c'est-à-dire la FFAM, Etangs de France et Hydraulcois, soit des milliers d'adhérents et sympathisants et des milliers d'hectares d'eau interpellent le Ministre Christophe BECHU sur la folle politique de destruction des ouvrages hydrauliques.

La doctrine qui s'est imposée depuis 2012, d'abord écologique puis administrative, sans aucune base légale ni concertation, n'a eu aucun effet environnemental bénéfique.

Sa mise en œuvre très coûteuse a montré son incapacité à répondre aux enjeux de l'eau : amélioration de la qualité chimique des masses d'eau et gestion quantitative de l'eau défaillantes.

Les aléas climatiques devraient rebattre les cartes ?

Les recensions portées depuis 2012 par les signataires sont légitimes : une politique sans études scientifiques préalables, sans effet significatif nonobstant les destructions, sans jamais aucune analyse coût-bénéfice.

Le changement climatique infirme le principe dogmatique des « *destructions-interdictions-restrictions* » devenu, plus vite que prévu, bien dérisoire et surtout très inapproprié au regard des enjeux de la gestion quantitative de l'eau, incapable de répondre aux besoins en eau douce.

La suite à venir

L'alternative est posée :

- soit l'Etat prend les mesures susceptibles de répondre aux enjeux à une échéance bien plus lointaine que celle des mandats électifs,
- soit l'Etat caresse encore du poil électoralement et financièrement la FNPF et FNE au mépris de l'intérêt général, portant écho à des croyances incohérentes sur la gestion de l'eau.

[Tweet](#)

Politique de l'eau : devenez lanceur d'alerte

Publié le 8 septembre 2022



Une plateforme a été mise à la disposition des citoyens. Elle est administrée par le Parquet général près la Cour des comptes.

Elle permet au citoyen de signaler :

► **des irrégularités.**

Sur ce plan, nous aurons du mal à prétendre à des "*irrégularités*" administratives dans la mesure où les propriétaires d'ouvrages hydrauliques détruits (moulins et étangs) ont signé leur capitulation, confirmée dans un AP (arrêté préfectoral). L'angle des "*irrégularités*" semble indéfendable.

► **l'existence de situations contraires à l'intérêt général.**

Là, le champ est grand ouvert sur les destructions d'ouvrages réalisées au mépris de la gestion quantitative de l'eau, de l'absence de considération de la grille multicritère, de l'ignorance des valorisations locales techniques et fiscales etc...

Et à ce titre, il devient légitime de dénoncer des destructions, pourtant légales, mais contraires à l'intérêt général. Les cas financés au taux suspect de 100% sont très nombreux.

Et la Cour des comptes de préciser :

- tout signalement fera l'objet d'une analyse rigoureuse.
- pour être recevable, le dossier doit avoir un caractère sérieux et reposer sur des faits établis.
- la confidentialité de votre identité pourra être préservée durant toute la procédure.

Et l'OCE de préciser :

- nous ne sommes pas dans le registre de dénonciations aléatoires et anonymes, ni des nouvelles "*sentinelles de l'environnement*". L'anonymat n'est pas crédible dans les sujets qui nous préoccupent.
- il convient de présenter un dossier succinct sur les circonstances : l'objet du sinistre, les articles de presse, les enjeux négligés par la décision de destruction, le préjudice immobilier qui s'ensuit, le préjudice en termes de volume d'eau douce perdue, le montant des subventions publiques etc...

Discussion

- Il s'agit indéniablement d'une grande avancée en termes de démocratie. Il convient de l'utiliser dans une approche professionnelle : transmettre des dossiers aussi succincts que robustes.
- l'OCE pourrait transmettre de nombreux dossiers... mais nos moyens logistiques font défaut. Nous n'avons pas les subventions dont les destructeurs disposent. Nous vous suggérons donc de dénoncer les cas dont vous avez connaissance.

Source : <https://signalement.ccomptes.fr/entreprises>

[Tweet](#)

Un préfet colporte des contre-vérités dans la presse = carton jaune.

Publié le 3 septembre 2022



Frédéric Perissat semble avoir foi en son bréviaire. Il répète manifestement ce que les services de l'Etat lui ont inculqué. Quand on veut tuer un barrage on prétend qu'il a la rage. Pour la gestion quantitative de l'eau, il admettrait la pertinence du stockage d'eau douce. Mais quant à la qualité de l'eau stockée, ouh là là, rien n'irait plus ? Sans pour autant expliquer comment le ré-usage, au demeurant pertinent, des eaux usées après traitement serait plus facile, moins onéreux, plus propre, que celui de l'eau excédentaire du cours d'eau ? C'est très abscons et incohérent.

Il faudrait donc, selon une doctrine aveugle, continuer à détruire les barrages par arrêté préfectoral au titre de la loi sur l'eau, et en reconstruire (avec batardeaux) par arrêté préfectoral au titre de la même loi sur l'eau, cette fois par nécessité ?

C'est l'avènement du stupidocène : payer pour détruire a priori sans avoir modélisé les impacts, et payer le lendemain pour reconstruire et cette fois, pour répondre aux besoins. Nous décernons un carton jaune au préfet s'adressant à la presse tenant des diagnostics aléatoires insensés dont il ne s'est même pas donné la peine de vérifier la consistance.

Extraits ci-dessous d'un article de presse

La sécheresse reste critique dans le Centre-Manche

Publié le 2 Sept 22 dans « La Presse de la Manche »

Le lundi 29 août 2022, Frédéric Perissat Préfet de la Manche a visité l'usine de production d'eau potable de l'agglomération saint-loise, située au lieu-dit Fumichon.

Le préfet accompagné des services de l'État, a visité l'usine de production d'eau potable du Fumichon.

Les pluies orageuses de la semaine dernière ont apporté une légère amélioration à la situation, mais celle-ci s'inscrit dans un déficit d'eau constaté depuis au moins le printemps. « Même la Manche, département pluvieux, peut connaître des situations critiques. On est sur le fil du rasoir », martèle le préfet.

De juin à septembre, l'eau est puisée dans la Vire et traitée à l'usine du Fumichon pour alimenter une population de 30 000 habitants. Un batardeau a été installé sur cette rivière pour rehausser son niveau au point de prise d'eau.

Le préfet Frédéric Perissat a profité de cette visite pour répondre aux personnes qui s'alarment de l'effacement des barrages sur les cours d'eau afin de restituer la continuité écologique.

« On entend beaucoup parler de l'effacement des barrages. Les retenues d'eau, quantitativement, c'est bien, mais qualitativement, ça pose des problèmes. Derrière, on a une eau qui n'est pas de bonne qualité et qui nécessite des traitements importants pour la rendre potable. »

Par Gilles Patry

Image : @ Pixabay users get 20% off at iStock with code PIXABAY20 →

[Tweet](#)

La doctrine de l'eau est morte, vive la doctrine.

Publié le 1 septembre 2022

Cet avènement pourrait tomber plus vite que prévu ? Ce proverbe éphémère qui aura régné moins longtemps que la monarchie réunit les impacts techniques, financiers, économiques, sociaux et humains que le dogme aura provoqués et que rien ne pourra compenser.

Au fil de nos articles, nous tentons de faire modestement l'inventaire des questions orphelines de la doctrine, pour mettre l'accent et dénoncer la défaillance du système à les ignorer sciemment.

Nous avons trois griefs fondamentaux :

- 1) Le refus persistant de la doctrine écologiste à considérer les volets économique, financier et social,
- 2) La doctrine repose sur des principes et la propagande ; cela évite d'engager des études et des analyses indépendantes robustes,
- 3) enfin, la doctrine s'affranchit de toute exploration et surtout, s'interdit toute prospective pouvant répondre aux enjeux. Cela risquerait d'infirmier les principes.

Le ministère de l'écologie, FNE, la FNPF, les agences de l'eau tout puissants ont écrasé, de leur doctrine inventée après 2010, les usagers de l'eau et propriétaires d'ouvrages désarmés dans cette bataille déséquilibrée. Tous les coups ont été utilisés : sanctions pénales aveugles, circulaires, arrêtés et carotte à la subvention... Nous savions que le tunnel allait être long et nous n'avions aucune lisibilité sur la suite à donner ni sur la nature de l'issue.

Les aléas climatiques pourraient-ils contraindre les puissants de la décennie passée à réviser leur copie ?

A défaut, ce sont les jardiniers amateurs, les maraîchers, les éleveurs, les agriculteurs, les propriétaires de piscines, les industriels et les citadins ayant besoin d'eau qui vont les y contraindre.

Vu sur [Ver de terre production](#) (à visionner sans modération) l'exposé d'un agronome nous prévenant qu'il fallait se préparer notamment en termes de gestion de l'eau, à ce qui pourrait se passer dans 20 ou 30 ans. C'était en 2015.

7 ans plus tard, le scénario catastrophe prédit est déjà presque atteint.

Et il y a 15 jours, dans "Ouest-France" le 16/08/2022, le Mouvement de la ruralité de Maine-et-Loire réclame des réserves d'eau après les incendies de l'été et pour faire face à la sécheresse.

Ou encore dans "le Point" le 27/08/2022 un constat est clair : *"l'année qu'on vit, c'est ce qu'on nous prédisait pour 2030, 2040, voire 2050 ! Il faut accélérer sur tous les moyens en*

œuvre pour stocker de l'eau et surtout faire évoluer notre système".

Faire évoluer l'inertie du système ne sera pas facile sans concertation ni représentativité. Mais cet ostracisme que nous dénonçons ne sera pas à lui seul déterminant car un ou deux mandataires des moulins et des étangs, si tel était un jour le cas, ne seront pas en capacité de faire bouger le fléau de la balance.

La question cruciale est de savoir si les bonnes décisions seront prises pour répondre aux besoins immédiats et aux enjeux futurs sans obérer la situation de nos enfants.

Tout le reste est dérisoire, comme cet article de presse où la solution est dans le problème.

publié par le Point le 27/08/2022

La Garonne, malmenée par la sécheresse, sous perfusion des barrages des Pyrénées

La Garonne, malmenée par la sécheresse, sous perfusion des barrages des Pyrénées©

AFP/Valentine CHAPUIS

Source AFP

Des retenues d'eau exceptionnellement sollicitées dans les Pyrénées pour alimenter une Garonne qui souffre : la sécheresse frappe de plein fouet le [Sud-Ouest](#) alors que l'hydraulique prend une importance accrue dans un contexte de crise énergétique.

En contrebas de la grande paroi bétonnée du barrage du Soulcem, en Ariège, le niveau d'une étendue d'eau calme est descendu 27 mètres plus bas qu'habituellement, à la même date.

1.500 m plus bas, 100 km plus au nord, l'impression est la même au cœur de [Toulouse](#), avec une Garonne basse, d'où émergent des bancs de cailloux, témoins d'une année tout sauf humide.

"On n'a jamais connu une période aussi longue où la Garonne est aussi basse, ça n'a jamais démarré aussitôt, et on bat des records tous les jours", affirme à l'AFP Jean-Michel Fabre, président du Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (Smeag).

Une situation qui a conduit l'organisme à déclencher dès début juillet le soutien d'étiage, ces lâchers d'eau en provenance de retenues situées en amont, censées maintenir un débit acceptable dans les cours d'eau.

Étiage précoce

"Habituellement, les premiers lâchers d'eau se font fin juillet, début août. Là, on a commencé le 9 juillet avec des volumes très importants", déplore l'élu.

Au plus fort de la sécheresse, 40 % de l'eau qui traversait la Ville rose pouvait provenir des lâchers ordonnés par le Smeag et effectués par les gestionnaires des retenues d'eau comme EDF.

L'étiage n'est pas sans conséquence en montagne, comme au barrage du Soulcem, édifié au début des années 1980 tout près de la frontière avec la principauté d'Andorre.

"En juillet, le volume libéré depuis les lacs ariégeois (ceux gérés par EDF, NDLR) est deux fois supérieur au maximum de ce qui avait été fait par le passé", pointe Philippe Reffay, directeur eau-environnement pour la branche Sud-Ouest d'EDF Hydro.

"Chaque année, EDF Hydro réserve dans les barrages ariégeois 53 millions de mètre cube pour le soutien d'étiage de la Garonne. 70 % ont déjà été libérés sur le mois et demi écoulé", souligne-t-il auprès de l'AFP.

Garantir la qualité de l'eau pour l'écosystème du bassin de la Garonne, compenser les prélèvements agricoles, assurer les activités industrielles et maintenir le niveau d'eau potable pour le million de personnes abreuvées par le fleuve : le rôle de ces étiages est multiple.

La pluie espérée

"Une autre problématique se rajoute, avec le contexte russo-ukrainien, concernant le fait d'avoir assez d'eau pour pouvoir produire de l'électricité cet hiver", explique Cécile Llovel, hydrologue à Toulouse.

"C'est la double peine, ça complique la gestion" pour les opérateurs électriques, indique-t-elle.

Avec de nombreux réacteurs nucléaires à l'arrêt pour cause de maintenance et une flambée du prix du gaz en raison de la guerre en Ukraine, les regards se tournent entre autres vers l'hydro-électricité, première énergie renouvelable en France, qui représentait 11 % de la production électrique du pays en 2019.

"On a eu un hiver bon au niveau de l'enneigement, mais un printemps et un été très secs, on espère qu'il va pleuvoir", appuie Philippe Reffay, en contemplant le niveau historiquement bas de l'étang du Soulcem, surplombé par le pic du Montcalm (3.077 m), point culminant de l'Ariège.

"La place de l'hydro-électricité dans la consommation dépend des précipitations", précise M.

Reffay, alors que le niveau des réserves ariégeoises d'EDF est 20 % en dessous de la moyenne des années précédentes.

"De janvier à juin on n'a eu que 150 mm de précipitations là où on en attendait 300, avec en plus une fonte des neiges très rapide", pointe Cécile Llovel.

Pour l'hydrologue, ces conditions météorologiques sont "ce vers quoi on tend de plus en plus régulièrement avec le réchauffement climatique, qui impacte d'autant plus la filière hydro-électrique".

Pour Jean-Michel Fabre, il faudra s'habituer et s'adapter à ces sécheresses toujours plus longues et intenses : "L'année qu'on vit, c'est ce qu'on nous prédisait pour 2030, 2040, voire 2050 ! Il faut accélérer sur tous les moyens en oeuvre pour stocker de l'eau et surtout faire évoluer notre système".

[Tweet](#)

[Tweet](#)